# REGLEMENT PARTICULIER COURSE SUR SABLE
# BEACH CROSS 2014
## Touquet Auto Moto

### ORGANISATEUR

Le TAM, Touquet Auto Moto – 28 Rue de la Paix – 62520 LE TOUQUET, organise une épreuve de **Course sur Sable**, inscrite au **Championnat de France** et de renommée européenne **« Beach Cross de Berck sur Mer »,** qui pour sa onzième édition se déroulera les Samedi 18 et Dimanche 19 Octobre 2014 sur la plage de Berck sur Mer - 62600, FRANCE.

### DEFINITION

La Course sur Sable« Beach Cross de Berck-sur-Mer » se disputera conformément aux prescriptions du Code sportif de la FFM, des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et du règlement du Championnat de France des Courses sur Sable 2014-2015 (tous ces règlements sont disponibles sur le site internet de la FFM : www.ffmoto.org – Compétition – Réglementation, ou sur l'annuaire 2015 FFM) en vigueur à la date de l'épreuve.
**Le présent règlement complète les conditions de la manifestation.** Les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement par le seul fait de leur inscription.

### CARACTERISTIQUE DU CIRCUIT

La piste sera longue de 3 000 m environ, sa largeur sera de 12 mètres minimum sauf à l'emplacement de la chicane de pointage. Les courses se dérouleront dans le sens des aiguilles d'une montre.

### ARTICLE 1 CALENDRIER

Idem au règlement du Championnat de France des courses sur sable FFM

### ARTICLE 2 ENGAGEMENT & LICENCE

Idem au règlement du Championnat de France des courses sur sable FFM
Cette course est une course sur invitation et l'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser certains engagements sans devoir en justifier le motif.
***Attention :* La Licence UFOLEP n'est pas acceptée.**
Le droit d'engagement est fixé à 131 € par pilote pour les Motos et Quads, 111 € pour les Juniors et 71 € pour les Espoirs.
La date de clôture des engagements sera fixée au 30 Septembre 2014, au-delà de cette date, les engagements seront majorés de 20 €, toute catégorie confondue. Les inscriptions seront closes dès que le nombre de **530 pilotes** sera atteint, **toute catégorie confondue**.
Toute personne qui désire participer au Beach Cross 2014, doit obligatoirement s'inscrire en ligne sur le site : www.engage-sports.com.
Tous les renseignements demandés sur le site sont obligatoires, et le règlement des droits d'engagement valide votre inscription.
**La présentation de la licence est obligatoire le jour de l'épreuve, un coureur sans sa licence n'est donc pas admis.**
Les pilotes désirant utiliser une licence à la journée doivent impérativement souscrire leur licence en ligne sur : www.ffmoto.org/journee-licence
**Les pilotes mineurs** devront venir aux vérifications techniques en présence de personnes agissant en qualité de père, de mère ou de tuteur avec **une autorisation parentale** et présenter à l'organisateur une pièce d'identité afin de vérifier le lien de parenté avec le pilote mineur.

***Conditions de remboursement* : tout forfait attesté par un certificat médical, et exprimé avant le 5 Octobre 2014 donnera lieu à un remboursement de son inscription moins 1 €.**

### ARTICLE 3 CATEGORIES ET PILOTES

Idem au règlement du Championnat de France des courses sur sable FFM

| | CFS - MOTOS | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Catégories | CFS-1 | CFS-2 | CFS-3 | CFS-F | CFS-V |
| | MX1 - E2/E3 | MX1 - E2/E3 | MX2 - E1 | Féminines | Vétérans |
| | | | 100 à 150cc 2 T | 100 à 500cc 2 T | 100 à 500cc 2 T |

| | CFS-QUADS | | |
|---|---|---|---|
| catégories | Scratch | Féminines | Vétérans |
| Cylindrée | A partir de 15 ans 550cc 2T et 4T maxi | A partir de 15 ans 550cc 2T et 4T maxi | Libre |
| Age | A partir 18 ans cylindrée libre | A partir 18 ans cylindrée libre | 37 ans et + |

| | CFS - ESPOIRS (ex Kids) | | |
|---|---|---|---|
| catégories | Espoir 85cc 2T | | Espoir 150cc 4T |
| Cylindrée | Minimes | Cadets | |
| Age | de 11 à 13 ans | de 14 à 16 ans | de 11 à 16 ans |

| | CFE - JUNIORS | |
|---|---|---|
| | 2T | 4T |
| | de 100 à 125cc 2T | de 100 à 250cc 4T |
| | de 13 à 18 ans | de 15 à 18 ans |

(*) Ne seront classés dans cette catégorie que les pilotes qui s'y seront inscrits.
La date de prise en compte des âges indiqués dans le tableau correspond au vendredi de la 1ère **épreuve du Championnat.**
Exemples : pour les juniors : ne pas avoir 19 ans le vendredi précédant la première épreuve, etc...
pour les vétérans : avoir 37 ans le vendredi précédant la première épreuve

# REGLEMENT PARTICULIER COURSE SUR SABLE
# BEACH CROSS 2014
## Touquet Auto Moto

L'Organisation se réserve le droit d'imposer la catégorie de son choix à tout participant.

### ARTICLE 4 CONTROLE ADMINISTRATIF & TECHNIQUE
Idem au règlement du Championnat de France des courses sur sable FFM

Les vérifications administratives et techniques auront lieu à Berck-sur-Mer – Avenue du 18 Mai 1945 (devant le Bois Magnier), le Vendredi 17 Octobre 2014 de 15h00 à 20h00 et le Samedi 18 Octobre 2014 de 8h00 à 12h00, et **seront obligatoires pour entrer dans le Parc Pilotes.**
Les concurrents devront impérativement présenter les documents suivants :

1. Permis de conduire ou certificat d'aptitude au sport motocycliste.
2. Licence FFM 2014, ou certificat médical écrit en français de non contre indication datant de moins de trois mois pour la licence à la journée.

**2. Bis.** Les pilotes mineurs devront venir aux vérifications techniques en présence de personnes agissant en qualité de père, de mère ou de tuteur avec une autorisation parentale et présenter à l'organisateur une pièce d'identité afin de vérifier le lien de parenté avec le pilote mineur.

3. Carte d'identité ou passeport.
4. Un extincteur à jour de validité et plombé

***Attention***
Les déclarations de perte ou de vol et les attestations de licence en cours ne seront pas acceptées.
L'organisateur remettra à chaque concurrent, un moyen d'identification dont le port sera obligatoire durant l'épreuve (bracelets, plaques, dossards, QR Code). Les sponsors présents sur les plaques et dossards sont obligatoires.
Les vérifications techniques auront lieu à l'issue des vérifications administratives, les machines devront porter les numéros de course sur les plaques : 3 pour les motos (avant, côté droit et gauche), 2 pour les quads (avant et côté droit).
Les machines seront marquées. L'utilisation de pneus à godets sera interdite.

### ARTICLE 5 ESSAIS CHRONOMETRES
**L'essai chronométré est obligatoire**. Après 10 minutes d'essais libres, le directeur de course annoncera les 15 minutes chronométrées qui détermineront la place sur la grille de départ.
Les Espoirs et Juniors auront 10 minutes d'essais libres et 10 minutes chronométrées.

### ARTICLE 6 ORGANISATION DE L'EPREUVE : HORAIRES PREVISIONNELS
La 11ème Course sur Sable « Beach Cross » sera courue en deux manches de 20 minutes + 1 tour pour les MX 1 et les MX 2 ; la finale B 20 minutes + 1 tour et la finale A 25 minutes + 2 tours, 3 manches de 20 minutes + 1 tour pour les quads et les vétérans. Et 3 manches de 12 minutes + 1 tour pour les Espoirs, 3 manches de 15 minutes + 1 tour pour les Juniors.
Le détail des horaires prévisionnels est annexé au présent règlement.

### ARTICLE 7 PROCEDURE DEPART - ARRIVEE
Le départ sera donné à l'aide d'une grille, tout départ volé sera sanctionné par une exclusion immédiate du pilote concerné ou d'une disqualification en cas de réclamation des commissaires de piste. De nombreux postes de contrôle seront installés sur le parcours. Les concurrents surpris à couper le parcours, à éviter une difficulté du terrain, seront déclassés à l'arrivée, après dépouillement des rapports des contrôleurs.

Le départ des quads se fera au drapeau devant la grille (150 pilotes maximum)
La finale A se donnera avec un départ décalé(150 pilotes maximum)

1. MX 2
2. MX 1

La finale B : un seul départ, les non qualifiés de la Finale A des catégories MX 1 et MX 2.

La zone de panneautage est considérée comme une zone appartenant au circuit et ne sera accessible que par un seul panneauteur majeur par pilote, muni de son pass et durant la manche de son pilote.
**Tout ravitaillement ET interventions mécaniques sur le circuit sont strictement interdits, durant les manches chronométrées.**
**Les changements de pilotes sont strictement interdits.**

### ARTICLE 8 CHRONOMETRAGE
Les chronométreurs compteront le nombre de tours pour chaque concurrent, et le classement final sera établi suivant le nombre de tours complets effectués et l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée dans le dernier tour. Sur décision du Directeur de course, la durée de l'épreuve pourra être réduite. En cas de force majeure, la course pourra être arrêtée à tout moment. Dans ce cas, le Directeur de la course restera décisionnaire quant à la reprise ou non, sur la ligne d'arrivée au tour précédent de l'arrêt de l'épreuve.

### ARTICLE 9 ASSURANCE
Le TAM a contracté une assurance responsabilité civile organisateur, conforme aux dispositions de l'Article R.331-30 du Code du Sport, auprès de la compagnie ASSURANCE MOTO VERTE. En cas d'accident, les concurrents possédant une licence à la journée, devront en faire la déclaration à ASSURANCE MOTO VERTE dans un délai de 18 heures après l'épreuve.

### ARTICLE 10 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION
***Responsable médical de la manifestation :*** Docteur LACRAMPE – CHU de Douai
***Nombre de secouristes :*** 15 ***Nombre d'ambulances :*** 3

### ARTICLE 11 RECLAMATION
Idem au règlement du Championnat de France des courses sur sable FFM

### ARTICLE 12 ANNULATION – REPORT DE L'EPREUVE
Dans l'hypothèse où le départ de l'épreuve ne pourrait avoir lieu pour quelques motifs que ce soit, et de manière non exhaustive, le TAM ne serait redevable envers les concurrents que de 60 % de l'engagement. Le TAM s'engage à rembourser au plus tard le 30 Décembre 2014. Dans tous les cas, les concurrents ne pourront prétendre à aucune indemnité.

### ARTICLE 13 LES OFFICIELS
***En cours de nomination par le comité directeur de la FFM***

# REGLEMENT PARTICULIER COURSE SUR SABLE
# BEACH CROSS 2014
## Touquet Auto Moto

**ARTICLE 14 CLASSEMENT**

**Classement** ***MOTOS***

Pour le classement MOTO :

- MX 1 Cumul Manche 1 et Manche 2
  En cas d'égalité, le classement de la 2ème Manche sera prépondérant
- MX 2 Cumul Manche 1 et Manche 2
  En cas d'égalité, le classement de la 2ème Manche sera prépondérant

**Le vainqueur du Beach Cross 2014 sera le pilote qui rempotera la Finale A.**

Tout pilote non classé au cours d'une manche se verra attribuer 150 points.
Les deux manches précédentes donneront accès à une Finale A (pour les 150 meilleurs MX 1 & MX 2) et à une Finale B (pour les suivants).

Chaque pilote se verra attribuer les points de sa place pour l'accession en Finale, au cumul des deux premières manches.

**Accès à la Finale B :** Les suivants de la catégorie MX 2
Les suivants de la catégorie MX 1

**Classement** ***QUADS, VETERANS, JUNIORS & ESPOIRS***

Cumul des trois manches
En cas d'égalité, le classement de la 3ème manche sera prépondérant.

**ARTICLE 15 PRIX**

La distribution des prix aura lieu sur la digue au Car Podium le Dimanche 13 Octobre 2013, à 18 H.

**LISTE DES PRIX**

| | MX1 Cumul Manche 1 & Manche 2 | MX2 Cumul Manche 1 & Manche 2 | Finale A | QUAD | JUNIORS | ESPOIRS |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1er Scratch : | 1 500 € | 1 500 € | 3 500 € | 3 000 € | 500 € | 300 € |
| 2ème Scratch : | 1 000 € | 1 000 € | 2 500 € | 2 000 € | 300 € | 200 € |
| 3ème Scratch : | 500 € | 500 € | 1 500 € | 1 000 € | 200 € | 100 € |
| 4ème Scratch : | | | 1 000 € | | | |
| 5ème Scratch : | | | 500 € | | | |

1ère Féminine Moto :500 €
1ère Féminine Quad : 500 €

Le règlement des prix sera envoyé par chèque ou par virement, à partir du lundi 20 Octobre 2014, après l'examen de tous les recours éventuels par le jury.

**ARTICLE 16 PARC PILOTE**

La place des concurrents, dans le parc Pilotes, sera attribuée **UNIQUEMENT** par l'organisation, et **UN seul et unique véhicule, muni de son autocollant collé sur le prise brise fourni par l'organisation,** par participant sera accepté.

**ARTICLE 17 SECURITE GENERALE**

**Attention : Tout concurrent qui sera surpris avant l'épreuve à circuler sur le parcours ou sur les dunes environnantes sera interdit de départ et ne pourra prétendre à aucun remboursement. Tout pilote ayant un comportement dangereux sur la piste ou en dehors sera exclu du classement. Les pilotes sont responsables de leurs accompagnateurs et de leur staff technique.**
**Il est formellement interdit de prendre un passager sur sa machine en quittant le circuit.**

Mis à part les concurrents disputant leur manche et leurs panneauteurs, le circuit est absolument interdit d'accès.
Interdiction d'utiliser les barbecues dans les parcs Pilotes.

**ARTICLE 18 REGLES ENVIRONEMENTALES**

Idem au règlement du Championnat de France des courses sur sable FFM

Ravitaillement et interventions mécaniques strictement interdits sur le sable de la plage.
Tears – off ou verres jetables **STRICTEMENT INTERDITS**
Tapis respectant l'environnement est obligatoire dans le parc Pilotes.